



Séance du 28 novembre 2018 du CSFPT



La délégation CGT au CSFPT revêt un Gilet Rouge

PROJET DE LOI DUSSOPT : LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EST EN DANGER !

Monsieur le Ministre,

La CGT vous a écouté attentivement. Nous n'avons rien entendu de rassurant pour les 1,8 millions de fonctionnaires et contractuels dans les orientations du projet de loi que vous souhaitez présenter en 2019. Bien au contraire. Les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader. C'est pourquoi, la délégation CGT a décidé de protester contre la destruction annoncée de la Fonction publique en portant un gilet rouge à quelques jours des élections professionnelles.

Alors que les citoyens munis de « gilet jaune » dénoncent la vie chère, le droit de vivre dans la dignité et la disparition de leurs services publics de proximité, le Président de la République fait de la surenchère avec la réduction des dépenses publiques. Il fait aussi de la provocation en voulant décorrélérer le point d'indice dans les trois versants de la Fonction publique.

À qui, à part à quelques élus locaux, le Président de la République veut-il faire croire que le démantèlement de la Fonction publique territoriale constituerait un levier de développement des collectivités ? La CGT fait confiance aux collectivités qui ont développé des politiques volontaristes avec les équipes de professionnels territoriaux pour répondre aux besoins des populations.

PROJET DE LOI DUSSOPT : LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EST EN DANGER !

Le Statut général des fonctionnaires est fondé sur le principe d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, il est avant tout une garantie pour les citoyens et les usagers des services publics. La CGT réaffirme que l'unicité de la Fonction publique est à renforcer non à combattre.

Il s'agit de permettre aux fonctionnaires territoriaux de rendre un service public de manière neutre et impartiale en les mettant à l'abri des pressions politiques, patronales, économiques ou financières..., y compris en leur permettant de désobéir lorsqu'un ordre est contraire à la loi. Si pour le Président de la République, le Statut constitue « un étau », nous sommes très inquiets pour la démocratie.

La CGT demande que les moyens financiers, notamment pour les rémunérations des agents, soient compris dans les dotations de l'État (DGF). À qualification égale, le salaire des agents est en grave décrochage par rapport au privé. Les fonctionnaires territoriaux sont rémunérés 356 euros de moins que dans le privé et 37,8 % des agents territoriaux ont perdu du pouvoir d'achat en 2018. Le gel du point d'indice depuis 2010 a déjà permis 7 milliards d'économies sur le dos de la Fonction publique, les carrières sont aussi rallongées avec les mesures PPCR. Rappelons que l'évasion fiscale c'est 60 à 100 milliards par an, la suppression de l'ISF 3,5 milliards, les agents des collectivités sont bien loin des choyés premiers de cordée !

Rappelons aussi que les accords sur le temps de travail sont essentiellement des compensations à l'impossibilité financière des collectivités de rémunérer correctement et permettre l'attractivité de leurs postes. Selon le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique présenté au CCFP du 12 novembre dernier, les agents travaillent en moyenne 1650 heures par an. Le service public territorial, avec ses importantes amplitudes d'ouverture, implique que 75 % des agents dépassent parfois, souvent tous les jours, leurs horaires de travail ; 51 % des fonctionnaires travaillent sur des horaires atypiques contre 45 % dans le privé ; 42 % travaillent le samedi et 30 % le dimanche ! L'engagement des fonctionnaires n'est plus à démontrer. Il n'y a donc pas lieu, sauf dans une logique de productivité capitaliste, d'aligner toutes les collectivités sur 1607 heures.

Plutôt que de renforcer le CSFPT et le CNFPT — instances paritaires représentatives des agents publics et des employeurs — le Président favorise la création d'une sorte de MEDEF territorial, en contradiction avec son mépris affiché pour les « corps intermédiaires ». Bonne occasion pour délester l'État de ses responsabilités, en laissant ce groupement d'associations d'employeurs négocier avec les organisations syndicales et en lui donnant quelques miettes budgétaires lors des conférences territoriales. Nous appelons les employeurs publics à ne pas tomber dans ce piège.

En 1 an, les collectivités ont supprimé 4000 postes de fonctionnaires et embauché 26 360 contractuels. Embaucher davantage en catégorie C et B sur la base du contrat pour soi-disant « plus de souplesse » est une tromperie. Le Président cherche à remettre en cause tous les droits collectifs, statuts, normes, au profit d'une individualisation et des rapports de gré à gré, facteur aggravant l'exploitation du travail salarié. Aujourd'hui, 27 % des emplois de la FPT dérogent déjà la norme. Généraliser le recours au contrat qui plus est de droit privé aggravera le clientélisme.

La réponse aux besoins criants des territoires et des collectivités doit passer par des choix politiques sérieux, détachés des dogmes du libéralisme. Une société qui n'offre pas de perspectives à ceux qui produisent les richesses par leur travail, ni à la jeunesse par plus qu'aux retraités, est une société décadente. Alors que l'avenir des générations futures et la protection de la planète sont en jeu, il s'agit de promouvoir un modèle de développement appuyé sur l'emploi public qualifié.

Monsieur le Ministre, vous connaissez nos revendications. La CGT est au service des salariés, des citoyens pour un monde de progrès et de justice sociale. Le 1er décembre, la CGT appelle tous les citoyens, les salariés, retraités et privés d'emploi à se joindre aux manifestations pour exiger du gouvernement des politiques publiques de développement des services publics.